

Palements

LE 5 AOUT AU PLUS TARD

■ **Employeurs non agricoles occupant au moins 50 salariés :**
– Paiement à l'URSSAF des cotisations de sécurité sociale, de chômage et d'assurance des créances des salariés, CSG, CRDS, contribution de solidarité-autonomie, versement de transport et cotisation FNAL, au titre des salaires versés entre les 11 et 20 juillet 2011 inclus lorsque ces salaires sont exclusivement afférents à la période d'emploi de juillet 2011 et, dans tous les cas, entre les 21 et 31 juillet 2011 inclus. Possibilité, sous certaines conditions, de verser un acompte, à régulariser au plus tard le 15 août 2011.

Déclarations

LE 8 AOUT AU PLUS TARD

■ **Employeurs non agricoles occupant au moins 50 salariés**
– Envoi à la DARES du relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en juillet 2011.

LE 11 AOUT AU PLUS TARD

■ **Assujettis à la TVA réalisant des opérations intra-communautaires**
– Dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens pour les opérations intra-communautaires réalisées en juillet 2011 (*).

* Remarque : depuis le 1^{er} juillet 2011, la DEB est obligatoirement souscrite par voie électronique par les redevables ayant réalisé en 2010 des expéditions ou des introductions d'un montant hors taxes supérieur à 2 300 000 € ou ayant déjà atteint ce seuil en 2011.

Dépôt auprès des douanes de la déclaration européenne des services pour les opérations intra-communautaires réalisées en juillet 2011.

LE 15 AOUT AU PLUS TARD

■ **Sociétés et autres personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos un exercice le 30 avril 2011**
– Dépôt, avec le relevé de solde, des déclarations afférentes aux crédits et réductions d'impôt imputables sur

l'impôt sur les sociétés : report en arrière des déficits, crédit d'impôt recherche, crédit d'impôt famille, réduction d'impôt mécénat, crédit d'impôt apprentissage. La société mère d'un groupe doit, en outre, joindre la liste des sociétés du périmètre et des sociétés sorties du groupe au titre de l'exercice précédent.

LE 19 AOUT AU PLUS TARD

■ **Entreprises de travail temporaire**
– Envoi au centre serveur ETT du relevé des contrats de travail temporaire ayant pris fin ou en cours d'exécution en juillet 2011.

LE 31 AOUT AU PLUS TARD

■ **Sociétés et autres personnes morales ayant clos leur exercice le 31 mai 2011 :**

– Déclaration des résultats n° 2065 et documents annexes ou connexes au service des impôts (sauf report au 15 septembre 2011 en cas de déclaration par voie électronique obligatoire).

– Déclaration des sommes versées en 2010 à titre de commissions, courtages, ristournes, vacations, honoraires et autres rémunérations (DAS 2).

– Sociétés étrangères non situées dans l'Union européenne ayant un établissement stable en France : déclaration n° 2754 au service des impôts concernant les bénéfices réalisés par l'établissement stable au cours de l'exercice et, sauf application des conventions internationales, le cas échéant, versement de la retenue de 25 % correspondante (qui pourra être effectué sans pénalité jusqu'au 15 septembre 2011).

DELAIS VARIABLES

REDEVABLES DE LA TVA

■ **Redevables relevant du régime réel normal (ou du mini réel)**

– Régime de droit commun : Déclaration CA3 et paiement des taxes afférentes aux opérations de juillet 2011.

– Régime des acomptes provisionnels :

Versement de l'acompte afférent aux opérations de juillet 2011, déclaration et régularisation afférentes aux opérations de juin 2011.

La France qui déprime

Décidément, les études statistiques se suivent, mais ne se ressemblent pas forcément. Dans la dernière enquête de l'OMS, la France fait en effet figure de numéro 1 mondial, juste devant les Etats-Unis. Attention, je préfère calmer immédiatement votre enthousiasme, ce n'est ni pour la vigueur de ses exportations, ni pour la bonne santé de ses finances publiques et encore moins pour le dynamisme de son marché du travail, que notre pays se distingue. Non, c'est tout simplement pour sa propension à basculer plus vite que les autres dans la morosité. Et oui, la France est championne du monde du moral « dans les chaussettes », des idées noires et des lamentations.

Sur les 18 pays qui ont été auscultés, un seul franchit la barre des 20 % de « dépressifs » ; le nôtre. Selon la très sérieuse revue américaine BMC Medicine, ce sont très exactement 21 % des Français qui avouent avoir vécu une période de dépression à un moment de leur vie. Nos amis de déprime ne sont que 19,2 % aux Etats-Unis, la médaille de bronze revenant au Brésil, avec 18,4 %.

Pour les besoins de cette enquête, quelque 89 000 personnes ont été interrogées sur une période allant de 2000 à 2005. Au final, il s'avère, mais on le savait déjà, que l'argent ne fait pas le bonheur, puisque l'enquête révèle notamment, que 15 % des personnes vivant dans un pays riche (ndlr : 10 pays participant à l'enquête entrent dans cette catégorie) disent avoir traversé une période dépressive, contre seulement 11 % de ceux habitant dans un pays en développement (ndlr : 8 pays sondés). La dépression serait-elle alors le « privilège » des riches ? Peut-être. Décidément, la vie est trop injuste. Même pour l'aptitude au malheur, les puissants l'emportent encore sur les faibles.

J.D

Expertise-comptable/audit

Odicéo, conseil d'entreprises innovantes et de croissance

Cabinet d'expertise comptable et d'audit rhônalpin créé en 2000, Odicéo accompagne les dirigeants d'entreprises et les porteurs de projets dans leur démarche de création, de développement d'entreprises et de nouvelles activités.

De l'externalisation des besoins comptables, sociaux, fiscaux (notamment spécifiques comme par exemple en matière d'e-commerce) aux problématiques de financement de l'innovation (dispositifs fiscaux du Crédit d'Impôt Recherche et de la Jeune Entreprise Innovante), le cabinet offre à ses clients un ensemble de prestations tout au long de la vie de l'entreprise.

Par ailleurs, au travers de sa filiale Odicéo Entrepreneuriat & Innovation, les consultants du cabinet interviennent fréquemment auprès des porteurs de projets et des entrepreneurs dans le cadre de :

- la concrétisation du projet d'entreprise : de l'idée à l'activité,

- la formalisation de Business Plan et de la réflexion sur le modèle économique,
- le pilotage de la performance,
- l'aide à la décision.

Odicéo accompagne les entreprises engageant des développements produits et des activités liées à l'innovation scientifique ou technique (sciences du vivant, cleantechs, informatique, sciences de l'ingénieur...). Le rôle d'Odicéo est de proposer à ses clients des stratégies leur permettant d'identifier de nouveaux espaces concurrentiels de développement, au-delà de leur cœur de métier.

Depuis quelques années, le cabinet anime différentes actions collectives ou formations : la prochaine sera l'atelier de Lyonbiopôle en septembre 2011 sur la thématique « Financement de l'entreprise innovante : comment le penser, connaître les différents dispositifs et maîtriser sa communication financière ».